POLYTECH DIJON

Département ROBOTIQUE

Site Le Creusot

Guide pratique pour les étudiants internationaux 2026

Mise à jour le 18/05/2026

Université de Bourgogne Europe- Centre Universitaire Condorcet
Polytech Dijon département Robotique
720 Avenue de l'Europe, 71200 LE CREUSOT, France
https://polytech.ube.fr/historique

BIENVENUE !

Bienvenue au département Robotique de POLYTECH Dijon

Ce document vous informe et vous guide autant que possible sur les principales démarches administratives à entreprendre pour votre arrivée sur notre Campus du Creusot. Ces informations sont adaptées à votre séjour au Creusot, dans le département de *Saône et Loire*, où se trouve notre département Robotique de Polytech Dijon. L'école Polytech Dijon fait partie de l'Université Bourgogne Europe dont le campus principal est situé à Dijon (dans le département de la *Côte d'Or*). Les départements de *Saône et Loire* et de *Côte d'Or* disposent chacun de leur propre Préfecture et font partie d'une région administrative plus vaste appelée *Bourgogne-Franche Comté.*

Après lecture des documents, s'il vous reste des questions administratives, n'hésitez pas à nous en faire part : polytech-robotique-admin@u-bourgogne.fr.
Fermeture estivale des bureaux : 18 juillet au 23 aout 2026.

Site internet : https://polytech.ube.fr/

Cordialement,
L'équipe administrative du Département Robotique de Polytech Dijon

Herma ADEMA LABILLE - Aurélie ANTOINE - Elisabeth COSSON

IMPORTANT

- Les règlements des différentes institutions nationales françaises et des services commerciaux évoluent régulièrement. Les sites Internet de ces établissements restent donc les sources officielles auxquelles il convient de se référer. Aucun droit ne peut être conféré aux informations contenues dans cette fiche d'information.
- Ce document ne prend pas en compte les éventuels changements de procédures ou de délais qui pourraient être décidés par Polytech Dijon, l'université Bourgogne Europe ou les institutions nationales, y compris concernant les conditions de mobilité pour les étudiants internationaux entrants en France.

Lieux de formation

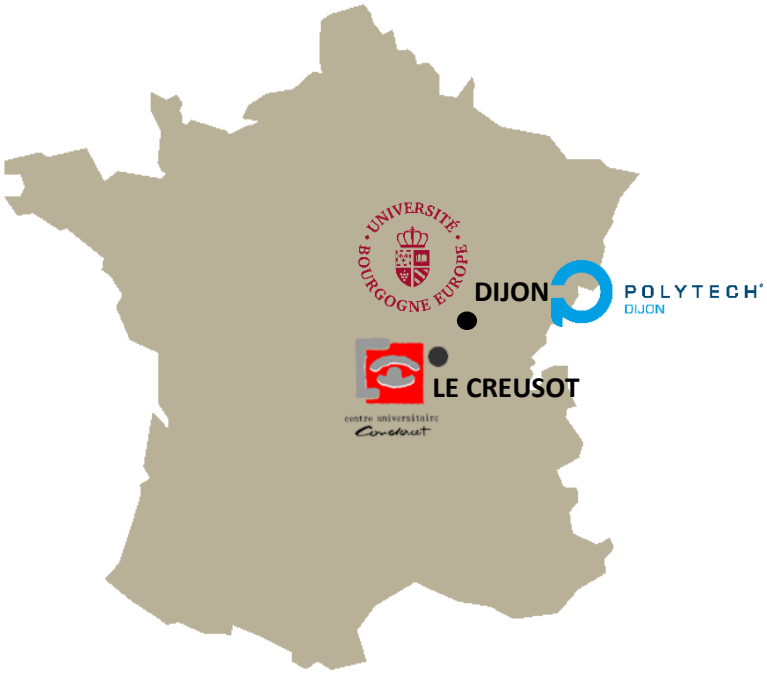

Bureaux du personnel du département (directeur, personnel enseignant et administratif, et salles de classe):

Hub & Go - Technopole Sud Bourgogne
Département Robotique, 1er étage
Services administratifs et Bureau
72, rue Jean Jaurès, 71200 LE CREUSOT – France

Adresse postale et salles de cours:

Centre Universitaire Condorcet - Université Bourgogne Europe
Département Robotique
720, avenue de l'Europe, 71200 LE CREUSOT – France

Site officiel du Centre Condorcet : https://condorcet.u-bourgogne.fr/

Plan du campus du creusot : https://condorcet.ube.fr/plan-acces-condorcet

TABLE DES MATIERES

Bienvenue au département Robotique de POLYTECH Dijon 2
Lieux de formation 3

I. INFORMATIONS GENERALES 5

Rentrée 5

II. ACTIONS ADMINISTRATIVES 6

- **Inscription administrative 6**
- **Autres éléments à prévoir 7**
- **Protocole Médical universitaire 7**
- **Autres démarches avant et après arrivée sur le site du Creusot 8**
- **Validation du VISA , Titre de séjour… 8**
- **Logements étudiants 10**
- **Compte *Mes Services Etudiants* du CROUS (MSE) 10**
- **Paiement de la CVEC (Contribution vie étudiante et campus) 11**
- **Compte bancaire 11**
- **Assurances 11**
  a) Sécurité Sociale française (Assurance maladie nationale) 12
  b) Assurance santé complémentaire 13
  c) Responsabilité civile étudiante et autres couvertures (individuelle accident et rapatriement) 13
  d) Assurance Habitation 13
- **Aides au logement (Caisse des Allocations Familiales) 13**

III. ANNEXES ET CONSEILS DE VOYAGE 14

- **Quelques acronymes 14**
- **Informations et conseils de voyage 15**
- **Autres liens utiles 16**

I. INFORMATIONS GENERALES

Rentrée

DATE RENTREE 3A : Mardi 01 septembre 2026 à 14h dans l'Amphithéâtre du Hub & GO

DATE RENTREE 4A : Mardi 01 septembre 2026 à 9h dans l'Amphithéâtre du Hub & GO

LIEU DE FORMATION :

- Hub & Go, 72 rue Jean Jaurès, 71200 Le Creusot
- Centre Universitaire Condorcet, 720 Avenue de l'Europe, 71200 Le Creusot, France

RENTREE Présentation des équipes et communication des informations sur l'organisation académique et administrative du département Robotique de Polytech Dijon et autres informations utiles, spécifiques au site du Creusot.

PLANNING disponible à la rentrée

Contact : polytech-robotique-admin@u-bourgogne.fr (pour toutes questions restantes après lecture du document)

II. ACTIONS ADMINISTRATIVES

○ Inscription administrative

L'inscription et le paiement des frais d'inscriptions des étudiants a lieu **sur le campus principal de Dijon**.

- Soit au Pôle International de l'université Bourgogne Europe à Dijon
- Soit à la scolarité de Polytech Dijon : Ecole Polytechnique de l'Université Bourgogne Europe, 9 Avenue Alain Savary, 21 000 DIJON – France

Plus d'informations (lieu, dates et créneaux) vous seront communiquées dès que possible. Prévoyez bien les documents requis pour l'inscription (cf. liste ci-dessous). Sans validation des pièces, l'inscription ne peut pas se faire.

Le certificat de scolarité et la carte étudiante seront fournis après inscription, par le service scolarité situé à Polytech Dijon : polytech-scolarite@u-bourgogne.fr .

Retrouvez tous les documents à fournir en vue de votre inscription sur le site de l'UBE rubrique 7:

⇨ https://www.ube.fr/international-forthem/etudiants-internationaux/obtenir-un-diplome/

Check List	Documents à fournir	Commentaires
	Dossier d'inscription rempli et signé.	Téléchargeable sur le site de l'UBE, en rubrique 7
	Une photographie d'identité	
	Une photocopie de votre carte d'identité ou de passeport, et, pour ceux qui sont concernés, une photocopie de votre *Visa D* ou *Visa long séjour* portant la mention *Étudiant* (si vous n'êtes pas citoyen de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse).	
	Une photocopie de votre attestation d'assurance responsabilité civile française	En souscrire une auprès d'une assurance ou d'une banque (voir liste) à votre arrivée en France). Valable pour les études et stages
	Une photocopie de votre avis d'admission dans une formation de l'Université Bourgogne Europe.	
	Attestation de paiement de la *contribution vie étudiante et de Campus (CVEC)*. A faire après obtention du visa.	*Contribution à la vie étudiante et de campus* 105€ pour 2025-2026 (tarif augmentant chaque année)
	L'original et une photocopie de votre dernier diplôme obtenu dans l'enseignement supérieur (*Bachelor degree, Master degree*, etc.) avec sa traduction assermentée en français ou en anglais.	
	Si vous avez déjà été inscrit dans un établissement supérieur français précédemment, joindre une photocopie de votre précédente carte d'étudiant ou d'un précédent certificat de scolarité.	
	Si vous êtes boursier, merci de joindre une photocopie de votre attestation d'attribution d'une bourse.	
	Documents médicaux	Voir section « Protocol médical » plus bas spécifique au Creusot

Prévoyez une sauvegarde de vos documents en cas de perte.

Année universitaire 2026-2027 :

***Frais d'inscription différenciés** :

Jusqu'à présent, l'Université Bourgogne Europe a pu appliquer une exonération partielle des « droits différenciés » mis en place par le gouvernement en 2019. Les étudiants seront informés de tout changement annoncé par le gouvernement et des consignes qui en découleront de la part de l'Université Bourgogne Europe.

○ Autres éléments à prévoir

- **Fiches de paie, revenus fiscaux et autres documents relatifs aux revenus** pour d'autres procédures comme la demande d'allocation logement de la CAF, la CSS (Complémentaire Santé Solidaire) assurance complémentaire santé, etc.

- **Acte de naissance original authentifié avec l'affiliation des parents et traduction originale certifiée par un traducteur assermenté ou un certificat de naissance international européen** (pour les étudiants européens uniquement). Ces documents sont demandés pour la procédure d'affiliation à la sécurité sociale (régime de soins de santé de base). Pour les étudiants européens, voir la section sur la Sécurité Sociale française.

- **Matériel informatique est nécessaire pour le suivi des cours de ce programme.** Les étudiants doivent s'assurer d'avoir du matériel en bon état de fonctionnement.

- **Médical :** Pour les étudiants ayant besoin de soins médicaux spécifiques. S'assurer que les médicaments soient disponibles en France. Planifier les dernières visites de contrôle avec le spécialiste du pays de résidence avant le départ. Les délais de rendez-vous pour les médecins spécialistes peuvent aller jusqu'à 6 mois en France.
  Thermomètre, masques chirurgicaux, gel hydroalcoolique… Utile aussi pour certains protocoles médicaux spécifiques à certains pays et auxquels les étudiants concernés devront se conformer à leur arrivée.

○ Protocole Médical universitaire

Dans le cadre du protocole universitaire, avant l'arrivée au Creusot, les étudiants non-européens doivent fournir:

TYPE de DOCUMENT	Nom à donner aux documents	Commentaires
- Radiographie des poumons avec compte-rendu si possible en français - Carnet de vaccination à jour	**Radio_Exam_NOM** **Radio_Rapport_NOM** **Vaccination_NOM**	UNIQUEMENT pour les étudiants résidants dans les pays de **cette liste** : • La radiographie doit être réalisée avant l'arrivée en France et doit **dater de moins de 3 mois**. cette demande rentre dans le cadre du dépistage de la tuberculose. • Les vaccins obligatoires en France sont le DTP (Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite), ils doivent faire l'objet de rappels réguliers. https://vaccination-info.europa.eu/fr **Soumettre ces documents à l'infirmière du CAMPUS DU CREUSOT, Ingrid Barnay : *ingrid.barnay@u-bourgogne.fr* avant l'arrivée en France et mentionner dans l'objet du mail : Polytech Dijon 3A + année académique (ex. 2026-2027)**

Les étudiants recevront une convocation pour un rendez-vous **obligatoire** pour leur dossier médical, où ils devront apporter les originaux des documents médicaux demandés (carnet de vaccination, radio + compte-rendu).

Lien utile : https://vaccination-info.europa.eu/fr

Pour tous les étudiants internationaux (européens et non-européens):
En cas de prise de **médicaments spécifiques**, vérifier qu'ils sont disponibles en France.

Prévoir les dernières visites médicales de contrôle avec les spécialistes de votre pays d'origine avant le départ pour la France. Les délais de rendez-vous en France pour voir un spécialiste peuvent aller jusqu'à 6 mois.

En cas d'urgence, les étudiants doivent contacter les services nationaux de secours en-dehors de l'Université, en composant les numéros suivants selon la situation :

- 15 : service d'urgences médicales (SAMU/SMUR : Service d'Aide Médicale Urgente)
- 17 : numéro d'urgence de la Police Nationale, en cas de violences, vols ou agressions…
- 18 : numéro d'appel des Pompiers, en cas d'incendie, de fuite de gaz, de dégâts des eaux ou d'accidents de la circulation.
- 112 : Numéro européen d'urgence, gratuit et accessible n'importe où dans l'Union Européenne, en complément des numéros d'urgence nationaux ;
- 114 : Numéro d'urgence général, regroupant tous les services d'urgence (Police, Pompiers, Samu…). Réservé aux personnes sourdes, malentendantes, aveugles ou ayant des difficultés à parler.

○ Autres démarches avant et après arrivée sur le site du Creusot

Attention: Le Creusot est situé dans le département de SAONE ET LOIRE avec sa Préfecture à MACON.
Si vous résidez à Dijon (déconseillé car éloigné du Creusot, votre lieu d'étude), le département est la Côte d'Or avec sa préfecture de Dijon. Vos interlocuteurs et structures peuvent être différents.

○ Validation du VISA , Titre de séjour…

Retrouvez toutes les informations Rubriques 6 et 10 sur le site de l'UBE :
https://www.ube.fr/international-forthem/etudiants-internationaux/obtenir-un-diplome/

Validité du passeport
Les étudiants sont personnellement responsables de la **validité de leur passeport** pendant toute la durée de leur cycle ingénieur. Le renouvellement du passeport en cours des études en France peut compliquer la mobilité des étudiants. Le passeport doit être valable au moins trois mois après la date prévue de fin du programme.

a. Demande de visa – avant de venir en France

Les étudiants non européens doivent demander un visa étudiant de long séjour valant titre de séjour « étudiant » (VLS-TS « étudiant »).

Pour plus d'informations, consultez : https://www.campusfrance.org/fr/visa-long-sejour-etudiant

Attention un VISA C (court séjour, pour un concours par ex.) ne vous suffira pas, rapprochez-vous de votre ambassade ou de Campus France **dès réception de votre admission** pour faire votre demande de Visa long séjour.

b. Procédure Campus France

Les étudiants résidant dans l'un des 73 pays répertoriés sur le site institutionnel de Campus France doivent contacter le représentant de Campus France dans leur pays de résidence : https://www.campusfrance.org/fr/espaces

Les représentants nationaux de Campus France accompagnent les étudiants dans leurs démarches de demande de visa pour leurs études en France et peuvent leur fournir des informations et un soutien supplémentaire.

c. Procédure consulaire

Les étudiants dont le pays de résidence ne dispose pas d'un représentant de Campus France doivent contacter directement l'ambassade ou le consulat de France : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/organisation-et-annuaires/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/

Pour connaître les détails et les délais de la demande de visa, les étudiants doivent, dans ce cas, consulter les instructions et les mises à jour sur le site web du gouvernement français dédié aux procédures de demande de visa français (en anglais) :

https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/accueil

d. Validation du visa de long séjour – Après l'arrivée en France

À leur arrivée au Creusot, les étudiants doivent valider leur visa de long séjour français en tant que titre de séjour en ligne : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/

Informations complémentaires : https://www.campusfrance.org/fr/comment-valider-votre-visa-long-sejour-a-votre-arrivee-en-france

(Vous aurez besoin d'une adresse e-mail valide, des informations relatives à votre visa, de votre date d'arrivée en France, de votre adresse en France et de votre carte de crédit.)

Cette procédure permet de faire valoir votre « visa de long séjour » comme titre de séjour.

○ Logements étudiants

Les étudiants doivent anticiper leur installation effective dans leur logement au Creusot, et s'assurer de leur présence le jour de la rentrée du département Robotique.

Les demandes de logement relèvent de la responsabilité de l'étudiant. L'université et l'école Polytech Dijon ne peuvent ni réserver, ni bloquer des logements pour ses étudiants. Aucune attestation de logement ne pourra être délivrée par notre université ou notre école.

IMPORTANT Les étudiants doivent toujours tenir informés leur fournisseur de logement de la date d'arrivée (et d'un éventuel retard) afin de garantir le maintien de la réservation du logement, dans la mesure du possible. Voir avec le bailleur la période de validité et les conditions de la réservation.

Lien utile : https://www.campusfrance.org/fr/logement-etudiant-en-France

- **BOURSIERS CAMPUS FRANCE** : passez par la plateforme Campus France pour faire la demande d'un logement CROUS.

- **Liste des fournisseurs de logements sur le Creusot : sur la Student Zone (utilisez un VPN si votre pays bloque l'accès au lien)**

IMPORTANT : En France, les logements sont par défaut non meublés. Vous devez clairement indiquer rechercher un logement **meublé**. Dans la mesure du possible, il est recommandé de choisir un logement dont les charges (ex. gaz, électricité) sont incluses dans le loyer.
Lien utile : https://comparateur-offres.energie-info.fr/compte/profil

- **VISALE**

VISALE est une garantie spéciale de l'Etat français, permettant aux étudiants (notamment internationaux) sans garant, d'avoir accès à un logement en leur assurant de façon gratuite une solution de caution locative.
Liens utiles :
https://www.visale.fr/
https://www.campusfrance.org/fr/VISALE-caution-locative-etudiante-gratuite

○ Compte *Mes Services Etudiants* du CROUS (MSE)

Les nouveaux étudiants internationaux qui arrivent pour la première fois en France doivent créer leur compte personnel de service étudiant sur la plateforme nationale *Mes services étudiants* (MSE) du Crous :
https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/

Agence locale CROUS Le Creusot et Restaurant Universitaire (RU)
Guichet d'information sur les services aux étudiants sur le campus du Creusot
3, Avenue Jean Monnet, 71200 Le Creusot
tel. +33 (0)3 45 16 40 00 Email : site.lecreusot@crous-bfc.fr

○ Paiement de la CVEC (Contribution vie étudiante et campus)

La CVEC (Contribution Vie Etudiante et Campus) est une taxe française gérée par le Crous et contribuant à l'amélioration de la vie étudiante sur le campus.
Montant 2025-2026: **105€** (susceptible d'augmenter)

https://cvec.etudiant.gouv.fr/?_locale=fr

Lien utile : https://www.campusfrance.org/fr/les-10-choses-a-savoir-sur-la-contribution-vie-etudiante-et-de-campus-cvec-0

Un certificat est délivré après le paiement en ligne de la CVEC ou l'acceptation de la demande d'exemption.
Démarche à faire après obtention du visa.
Tous les étudiants doivent **fournir ce certificat au moment de leur inscription administrative**.
Aucune inscription à Polytech Dijon ne peut se faire sans certificat CVEC

○ Compte bancaire

Les étudiants internationaux doivent ouvrir un compte bancaire français/européen lors de leur séjour en France, pour les remboursements/paiements qui vous seront versés ou prélevés (CPAM, CAF, fournisseur de logement étudiant, assureur…).

L'université ne peut pas vous conseiller dans cette démarche, l'étudiant est libre de souscrire à la banque qu'il souhaite:

- Liste des banques : **sur la Student Zone**

Bon à savoir:

- Pour tout contrat : Demander les conditions de résiliation et de renouvellement tacite du contrat.
- Consulter la banque du pays d'origine pour les questions relatives aux virements bancaires vers votre compte bancaire français/européen (coûts de gestion, temps de traitement…)
- Un compte bancaire français spécifique peut être demandé par les institutions nationales.
- Renseignez-vous sur les plafonds de dépôts d'argent liquide pouvant être effectués dans les banques.

Liens utiles :
Outils nationaux de comparaison des taux bancaires : https://www.tarifs-bancaires.gouv.fr/
Pour plus d'informations : https://www.campusfrance.org/fr/ouvrir-un-compte-bancaire-en-france

○ Assurances

La souscription d'une assurance doit être effectuée personnellement par tous les étudiants.
Listes (non-exhaustive) des assureurs : **sur la Student Zone**

Les assurances b) à d) mentionnées ci-dessous ne sont pas incluses dans le régime de base de la Sécurité Sociale française.
Les étudiants sont libres de souscrire à ces assurances b) à d) chez l'assureur de leur choix respectant la réglementation française. L'université ne peut pas intervenir dans le choix de votre assurance étudiante:

Renseignez-vous auprès de l'assureur sur les conditions de reconduction tacite du contrat.

a) Sécurité Sociale française (Assurance maladie nationale)

https://www.ube.fr/international-forthem/etudiants-internationaux/sante/

IMPORTANT:
Assurance Maladie temporaire (du départ du pays d'origine jusqu'à l'affiliation du régime national d'assurance maladie français) :
Les nouveaux étudiants non-européens arrivant avant l'affiliation à la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) en France et qui n'ont pas encore de numéro de sécurité sociale français, doivent prévoir une couverture d'assurance maladie temporaire à leurs frais, auprès de l'assureur de leur choix, pour les couvrir en France jusqu'à l'affiliation effective à la Sécurité Sociale française et l'obtention de leur numéro de sécurité sociale.

L'affiliation au régime français de Sécurité Sociale est obligatoire. La couverture est gratuite et est gérée par la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie** (CPAM). Il s'agit d'une institution publique qui fournit, entre autres, une couverture des frais de santé de base à toutes les personnes résidant en France.
https://www.ameli.fr/saone-et-loire/assure

Rappel : Vous dépendez de la caisse primaire d'assurance maladie de votre lieu de résidence.
Le Creusot dépend de la CPAM de Saône et Loire (lieu d'études des étudiants en Polytech Robotique).

Les étudiants non européens qui viennent d'arriver en France doivent s'inscrire en ligne au régime national de sécurité sociale dès leur inscription à l'université (l'attestation d'inscription à l'UBE doit être téléchargée). Consultez le site web officiel pour savoir si un accord bilatéral en matière de sécurité sociale s'applique à votre pays.

Les étudiants européens : demandez et apportez votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) avant votre arrivée en France.

Une session spéciale d'affiliation et d'information Sécurité Sociale de santé sera organisée par notre service administratif afin d'expliquer globalement le système de santé français aux étudiants internationaux nouvellement arrivés et procéder à l'affiliation. La date de cette session vous sera communiquée par l'équipe administrative en temps voulu. Une affiliation au système français est nécessaire dans le cadre d'une mobilité études ou stage hors France.

Liens utiles :

- CPAM - Site de la Sécurité Sociale (Ameli) : https ://www.ameli.fr/saone-et-loire/assure
- CPAM - Infos générales sur la couverture médicale française : https://www.ameli.fr/saone-et-loire/assure/droits-demarches/etudes-stages/etudiant/etudiant
- CPAM – procédure d'affiliation des étudiants internationaux : https://www.ameli.fr/saone-et-loire/assure/droits-demarches/etudes-stages/etudiant/vous-venez-etudier-en-france
- Site pour affiliation à la Sécurité Sociale : https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/
- Campus France – Inscription à la CPAM : https://www.campusfrance.org/fr/je-m-inscris-a-la-securite-sociale
- Campus France - Sécurité Sociale et Mutuelle : https://www.campusfrance.org/fr/sante-securite-sociale-etudiants

Contacts :

- Coordonnées de la CPAM :
  - **3646** (depuis la France)
  - **+33 974 75 36 46** (depuis l'international)

- **CPAM de Saône et Loire,** agence locale du Creusot :
  4 Avenue de Verdun, 71200 Le Creusot
  Accueil uniquement sur rendez-vous :
  - https://www.ameli.fr/saone-et-loire/assure/adresses-et-contacts
  - Horaires d'ouverture

b) Assurance santé complémentaire

Retrouvez toutes les informations sur ce lien : https://www.ube.fr/international-forthem/etudiants-internationaux/sante/

Lien utile:

https://www.ameli.fr/saone-et-loire/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/complementaire-sante/complementaire-sante-solidaire

c) Responsabilité civile étudiante et autres couvertures (individuelle accident et rapatriement)

Pour l'inscription à Polytech Dijon, une assurance responsabilité civile étudiante est obligatoire et doit couvrir les activités universitaires et extra-universitaires, ainsi que le stage en entreprise.

IMPORTANT

1. Une responsabilité civile vie privée ne couvre pas forcément les activités universitaires et les stages en entreprise. Vérifier auprès de l'assureur que l'assurance choisie couvre bien les activités liées aux études universitaires et le stage.
2. La responsabilité civile étudiante est parfois incluse dans l'assurance logement. Vérifier ce point auprès de l'assureur. Attention la couverture de la responsabilité civile prend fin dès la résiliation du contrat d'assurance logement.
3. En cas de mobilité à l'international (stage ou étude), l'étudiant doit:
   - mettre à niveau l'assurance complémentaire santé pour être remboursé des frais médicaux, selon la destination (Europe ou reste du monde).
   - Souscrire à une assurance individuelle accident et rapatriement.

d) Assurance Habitation

En France, l'assurance habitation est obligatoire pour tout type de logement (location, chambre étudiante, colocation…). Le bailleur vous demandera une attestation d'assurance habitation au moment de la signature du bail. Tous les étudiants doivent souscrire à cette assurance, par l'intermédiaire de la compagnie d'assurance de leur choix.

A noter que certaines compagnies d'assurance proposent une assurance logement étudiant sans adresse de logement confirmée.

Aides au logement (Caisse des Allocations Familiales)

Voir directement sur le site de la CAF (Caisse des Allocations Familiales) : https://caf.fr/ (lien à copier dans la barre de recherche s'il ne fonctionne pas).
Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'éligibilité de l'étudiant à cette allocation. L'étude et l'octroi d'éventuelles allocations sont entièrement gérés par la CAF. Les dispositifs sont soumis à changement tous les ans.

Lien utile : https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/logement/les-aides-personnelles-au-logement

III. ANNEXES ET CONSEILS DE VOYAGE

Quelques acronymes

CAF	Caisse d'Allocations Familiales : organisme public français qui fournit, entre autres, des allocations de logement pour les étudiants, sous certaines conditions de ressources.
CEAM	Carte Européenne d'Assurance Maladie : éditée par les Caisses de Sécurité Sociale européenne (ex. CPAM en France), afin que les affiliés soient couverts partout dans l'Union Européenne.
CF	Campus France : Institution nationale française d'aide aux étudiants internationaux dans leurs démarches pour la venue en France.
CSS	Complémentaire Santé Solidaire : Assurance santé complémentaire gérée par la CPAM.
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie : Etablissement public français qui gère le régime national obligatoire de sécurité sociale.
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires : Organisme public français gérant notamment les résidences universitaires, les restaurants universitaires et les services liés à la vie étudiante.
CVEC	Contribution Vie Etudiante et Campus : Taxe française ayant pour but d'améliorer la vie étudiante et qui doit être payée par tous les étudiants s'inscrivant dans les établissements d'enseignement supérieurs français.
INE	Identifiant National Etudiant = numéro national étudiant, pouvant être demandé dans certaines situations (réinscription, paiement CVEC…)
NIR	Numéro d'Inscription au Répertoire : plus souvent appelé **Numéro de Sécurité Sociale**. Il est composé de 13 chiffres et d'une clé de contrôle de 2 chiffres. Ce numéro est attribué après l'affiliation à la Sécurité Sociale française.
UBE	Université Bourgogne Europe (depuis janvier 2025, anciennement uB : Université de Bourgogne)
VIBOT	Master in Computer Vision and RoBOTics. Programme proposé par l'UFR Sciences et Techniques, coordonné par l'Université de Bourgogne Europe.

○ Informations et conseils de voyage

Information générale de voyage en France :
https://www.campusfrance.org/fr/comment-voyager-en-France

Venir sur le Campus du Creusot

- **Avion**

Depuis l'aéroport Paris-Charles De Gaulle (CDG) ou Paris-Orly

Prendre le TGV (Train à Grande Vitesse) depuis l'aéroport ou depuis Paris jusqu'à la gare « Le Creusot-Montceau-TGV ».
Voir le lien ci-dessous sur les transports publics franciliens (RATP) pour se guider en métro et/ou RER (Réseau Express Régional) afin de relier l'aéroport à la gare de Lyon à Paris.

Liens utiles :
Site officiel des aéroports de Paris : https://www.parisaeroport.fr/fr
Site de la RATP (transports publics parisiens) : https://www.ratp.fr/

Depuis l'aéroport de Lyon - Saint Exupéry (LYS)

Prendre la navette « Rhonexpress » de l'aéroport jusqu'à la gare « Lyon Part Dieu ». Depuis la gare, prendre le TGV jusqu'à la gare « **Le Creusot- Montceau-TGV** ».

Liens utiles :
Site de l'aéroport de Lyon : https://www.lyonaeroports.com/
Site navette Rhônexpress : https://www.rhonexpress.fr/fr_FR/?path=

- **TRAIN (réseau national et régional)**

Réseau national

Train à Grande Vitesse, aussi appelé TGV. Ce train permet d'avoir des liaisons nationales rapides entre les principales villes/aéroports et la gare TGV du Creusot. La gare TGV se trouve **en-dehors** du Creusot (20 minutes de route).

Pour la réservation des billets en ligne (villes/aéroport <-> Le Creusot), mentionner bien la gare « Le Creusot-Montceau-TGV » : https://www.ter.sncf.com/bourgogne-franche-comte

Réseau régional

La gare TGV du Creusot ne doit pas être confondu avec la gare du creusot située dans la ville et qui est desservie par les trains locaux et régionaux (TER) : https://www.viamobigo.fr/

- **Navette de bus - Réseau de transport public “Mon Rezo”**

Prix du ticket de bus : 1.20€ (tarif au 1er janvier 2026)

Il existe un service de navette de bus reliant la gare TGV du Creusot à la ville de Le Creusot : https://www.monrezo.org/line/tgv/

Certains jours ou horaires sont uniquement sur réservation, en ligne : https://cucm.monbus.mobi/ ou auprès de l’antenne locale située au Creusot :
Boutique MonRéZo Le Creusot,
Esplanade Simone Veil, 71200 Le Creusot.
Horaires d’ouverture (du lundi au vendredi): 09h00-12h30 et 13h30-17h00.
Tel: +33 3 85 73 01 10

Lien pour des informations générales (réseaux, tarifs, abonnements…) : www.monrezo.org

⇨ Vous pouvez également appeler un taxi.

○ Autres liens utiles

Informations nationales sur l’accueil des étudiants internationaux : https://www.etudiant.gouv.fr/fr/node/2063

Réseau des Etudiants Erasmus - Erasmus Student Network (ESN):
Pour plus d’informations, se référer à: https://dijon.esnfrance.org/elementor-1143/